



INFORMATIONS MUNICIPALES



Mesdames, Messieurs,

La nouvelle équipe municipale et moi-même, vous remercions pour votre confiance à la suite des élections municipales, et vous assurons que nous serons à la hauteur de vos attentes.

Nous aurons l'occasion de vous rencontrer prochainement lors d'une réunion publique pour échanger avec vous sur nos projets sur cette mandature et sur vos suggestions pour le « bien vivre ensemble » dans notre petit village.

Gérard FOUCHÉ, Maire de Manneville es Plains

Le conseil municipal d'installation du 22 mars a permis d'élire à l'unanimité :

M. Gérard FOUCHÉ, Maire | M. Johan HAUWEL, 1er adjoint,
Mme LEMONNIER Bénédicte, 2ème adjointe | M. MOREIRA Guy, 3ème adjoint

Nous avons constitué les commissions communales lors du conseil municipal suivant (le 7 avril) :

- **Commission « Action Sociale »** : Bénédicte LEMONNIER, Corinne LEJEUNE, Guy MOREIRA, Mélinda CHEDRU, Gérard FOUCHÉ, membres extérieurs : Bernadette DAVID, Maryline VIVIER, Brigitte LEFRANCOIS
- **Commission « Travaux »** : Guy MOREIRA, Jean-Baptiste PAUMELLE, Guillaume LEJEUNE, Vincent LEFRANCOIS, Bénédicte LEMONNIER, Gérard FOUCHÉ, Membres extérieurs : Serge SCORNET et Frédéric LEJEUNE
- **Commission « Animations, fêtes, cérémonies & jeunesse »** : Gérard FOUCHÉ, Bénédicte LEMONNIER, Johan HAUWEL, Héloïse VAUTIER, Mélinda CHEDRU, Guy MOREIRA, Marie-Laure BLANCHARD, membres extérieurs : Jacqueline VAUTIER, Didier GALLIOT et Serge SCORNET
- **Commission « Communication »** : Johan HAUWEL, Mélinda CHEDRU, Gérard FOUCHÉ, Bénédicte LEMONNIER, membres extérieurs : Corinne LEPICARD, Didier GALLIOT
- **Délégués à la Communauté de Communes** : Titulaire Johan HAUWEL, premier adjoint et suppléante : Bénédicte LEMONNIER, deuxième adjointe
- **Délégué au Syndicat Intercommunal de l'école** : Mélinda CHEDRU et Johan HAUWEL (élu Vice-président)



➤ Vote du Budget Primitif 2026 équilibré à :

Investissement : Dépenses : 113.762,56 € Recettes : 113.762,56 €
Fonctionnement : Dépenses : 465.474,68 € Recettes : 465.474,68 €

➤ Vote des taxes communales - les taux votés sont inchangés pour 2026 :

- ☐ Taxe Foncière sur le bâti : **25.86 %** et non bâti : **5,03 %** | Cotisation Foncière des Entreprises : **5,67 %**.
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) : **4.16%**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Rappel : Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de vous connecter, gratuitement, à l'application PanneauPocket pour être informé en temps réel sur l'actualité de notre commune.





VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Nos deux associations ont organisé leurs assemblées générales en ce début d'année et ont annoncé leurs activités très variées. La commission animation, fêtes, cérémonies et jeunesse s'est aussi réunie. Un flyer reprenant les points forts pour 2026 sera prochainement édité, distribué dans vos boîtes aux lettres et transmis sur PanneauPocket. Dans l'attente, prochaines animations sur le premier semestre :



Comité des fêtes :

- ☐ Dimanche 26 avril : Duathlon de la Côte d'Albâtre
- ☐ Dimanche 31 mai à 12h00 : fête des mères et des pères avec la municipalité
- ☐ Samedi 15 et dimanche 16 août, fête du village

Amicale Manneville : *jeudis tous les 15 jours : jeux de société et marche*

- ☐ Mardi 19 mai : visite à Gerberoy
- ☐ Vendredi 29 mai : atelier floral fête des mères
- ☐ Vendredi 5 juin : visite Manoir du Catel
- ☐ Mardi 16 juin : Visite au Château de Vandoeuvre et Fromagerie Graindorge

Commission animations, fêtes, cérémonies et jeunesse :

- ☐ Vendredi 8 mai à 11h 30 : cérémonie au monument aux morts
- ☐ Vendredi 12 juin à 20h30 dans l'église : prestation de la chorale de Saint Valery en Caux
- ☐ Samedi 13 juin à partir de 9h45 : parcours en mémoire des combats de juin 1940
- ☐ Vendredi 26 juin à 19h30 : repas des voisins
- ☐ Lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00 : passage du jury pour le concours des maisons fleuries

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec les belles journées à venir, enfin, nous allons profiter de nos jardins et de nos terrasses, alors comme chaque année, nous vous remercions d'avance de respecter certaines règles de bon voisinage :

Horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le dimanche et jour férié : de 10h00 à 12h

Pensez aussi à tailler vos haies avant qu'elles ne débordent sur la chaussée et gênent la circulation des vélos et autos, et avant que nous soyons obligés de vous le demander SVP.

Merci pour votre compréhension et votre participation au bien vivre ensemble dans notre petit village

Nous remercions nos employés communaux et notre équipe de bénévoles qui font le maximum pour que notre commune soit bien entretenue et accueillante.



Vous voulez en savoir davantage ?

Nous vous proposons de vous connecter via votre smartphone à la rubrique actualité du site de la commune à l'aide du QR code ci-contre. (Comment faire ? depuis un téléphone Android télécharger l'application QR Scanner ou depuis un Iphone ouvrir simplement l'appareil photo et cliquer sur la notification)

